

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Franco-Suisse

(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS :

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. 10 fr.

Rédacteur

Arthur DANREZ

TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

LE 1^{er} MAI 1921

Appel de la C.G.T. aux organisations ouvrières

Cette année, comme depuis trente ans, l'organisation syndicale appelle les travailleurs à manifester le 1^{er} Mai.

Elle leur demande de témoigner que la force ouvrière est intacte, malgré les attaques qu'elle a subies de la part de la réaction, et de dire que la volonté des salariés se développe de plus en plus sûrs du but à atteindre.

Le 1^{er} Mai sera un dimanche. Cette coïncidence ne peut pas diminuer les démonstrations d'ensemble du prolétariat.

Comme aux années précédentes, cette journée doit traduire les désirs communs de tous les travailleurs, leur résolution absolue de réaliser leurs revendications pour aboutir à l'émancipation du travail par la disparition du salariat.

La Commission Administrative de la C.G.T. rappelle à tous que le récent Comité Confédéral National des 8, 9 et 10 février dernier a fixé le programme des revendications immédiates du syndicalisme de ce pays.

Conformément à cette décision, elle appelle les travailleurs à réclamer la réalisation de ce programme, à faire de la journée du 1^{er} Mai une démonstration générale en faveur :

Du droit syndical pour tous les ouvriers et fonctionnaires ;

Des assurances sociales ;

De la Nationalisation industrialisée ;

Du contrôle ouvrier ;

De la réparation des régions dévastées suivant les conceptions ouvrières.

Les aspirations des travailleurs doivent se manifester de façon décisive. Le 1^{er} Mai 1921 doit exprimer l'énergie avec laquelle ils entendent poursuivre ces nouvelles conquêtes qui seront autant d'étapes vers la liberté des classes laborieuses.

Le 1^{er} Mai sera également une réponse à l'imbécile condamnation prononcée contre la Confédération Générale du Travail. Les salariés répondront au Pouvoir et aux juges par l'indiscutable témoignage de leur attachement à l'organisa-

tion et de leur volonté de ne pas y laisser porter atteinte.

Il sera une protestation significative contre la politique réactionnaire et contre tous les attentats liberticides du Bloc National.

Il rappellera que l'amnistie n'est pas faite, que nombreux sont ceux qui souffrent toujours alors que responsables et profiteurs sont comblés d'honneurs et gorgés de profits.

Il sera la dénonciation de la politique de violence et des menaces qui pèsent sur le monde. Les travailleurs de ce pays diront qu'ils veulent la coopération des peuples dans l'œuvre de reconstruction nécessaire à la paix.

Le 1^{er} Mai fera, dans ce pays, écho aux manifestations de volonté du prolétariat international. Les prolétariats de toutes les nations, répondant à l'appel de la Fédération Syndicale Internationale, affirmeront leur solidarité par delà toutes les frontières et témoigneront de la volonté qui les anime d'agir contre la réaction qui se développe et contre les calculs du capitalisme et de l'impérialisme.

C'est en ce jour que la classe ouvrière manifeste sa puissance, sa vitalité, son attachement à l'idéal des travailleurs.

Le 1^{er} Mai 1921 doit, comme les précédents, revêtir un caractère de conscience et de force. Que le retour de cette date montre à tous nos adversaires combien leurs efforts sont vains et marque une nouvelle étape dans la voie de l'émancipation du prolétariat !

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA C.G.T.

Comment en France l'Etat facilite la reprise des affaires industrielles

AU SUJET DES IMPORTATIONS

L'industrie et le commerce diamantaires sont en plein marasme. Les quatre cinquièmes des ouvriers y occupés en 1920 à la taille du diamant sont en chômage. C'est le moment choisi par notre Administration française pour compliquer à loisir l'entrée et la sortie des pierres précieuses — créant ainsi des difficultés aux chefs de cette industrie qui, en France,

reçoivent de l'étranger des bruts à travailler. Expliquons nous :

La plus grande partie des diamantaires français taillent des pierres qui sont confiées par des négociants étrangers à des sous-traitants (patrons ou coopératives) pour être travaillées à façon.

Ces pierres sont envoyées brutes en France et retournées taillées aux négociants à qui elles appartiennent.

Ces pierres ne participent donc en France à aucune opération commerciale.

D'autre part, l'importation du diamant brut en France est libre.

Mais, en France, il y a une taxe de 1.10 % à payer sur le chiffre d'affaires commercial et une taxe de luxe s'élevant aussi à 10 %.

Or, l'Etat, pour percevoir ces deux taxes, a trouvé une solution sublime : arrêter tous les diamants entrant en France, percevoir l'impôt sur ceux qui, dit-il, doivent entrer en franchise comme sur les autres — quitte pour le destinataire d'en réclamer le remboursement lors de la réexpédition, après expertise dans un Bureau dit de garantie et sis à Paris.

Mais afin d'embarrasser un peu plus encore les envoyeurs et les destinataires qui n'habitent pas forcément Paris, ce fameux Bureau de garantie se refuse de traiter par correspondance. Aucun employé n'y est chargé de réclamer l'acquit de la taxe et de faire suivre la marchandise après réception et contrôle. Chaque destinataire doit avoir sur place un représentant auprès de ce Service pour les opérations à effectuer. Dans le cas contraire, les paquets de diamants sont consignés et livrés aux oubliettes de la douane.

En attendant, les ouvriers diamantaires chôment... et les négociants étrangers hésitent à confier à la poste des bruts destinés à subir les aventures non garanties du 4 de la rue Guénegaud.

Faire payer des impôts à des articles qui en sont exonérés semble déjà un peu fort, mais soumettre ces articles aux tribulations d'un Bureau irresponsable et éloigné du centre de l'industrie dépasse les bornes permises à un Etat soucieux de bonne administration et des intérêts de ses administrés.

Déjà ces questions ont été soulevées à la tribune du Sénat par M. Victor Bérard, sénateur du Jura. Il est nécessaire que des interventions réitérées soient faites par les syndicats intéressés.

Et puisque l'importation des bruts en France est libre, il faut que ces bruts puissent arriver librement jusqu'à leurs destinataires.

Il n'est pas admissible qu'une marchandise brute soit soumise à la taxe de luxe.

Il n'est pas admissible que des matières destinées seulement à être travaillées en

France soient astreintes à faire l'avance du montant de la taxe de 1.10 % sur un chiffre d'affaires commercial inexistant.

Il n'est pas admissible que les employeurs de province soient obligés de salarier un représentant à Paris pour leur servir d'intermédiaire auprès de la poste, du fisc et de la douane.

Il est encore moins admissible que des pierres arrivées à la poste destinataire sans passer par le Bureau de garantie de Paris puissent être renvoyées à ce dernier, alors que des chômeurs attendent du travail et que le fisc peut, sur place, faire procéder à la vérification et à une expertise aussi sérieuse tout en étant aussi problématique des marchandises à livrer.

Arthur DANREZ.

A titre d'information nous tenons à publier les renseignements obtenus sur les formalités à remplir pour être en règle avec les mesures édictées au sujet des importations et de la réexpédition de marchandises travaillées.

Le Service des Douanes de la Rue Guénégaud a donné à cet égard les indications suivantes :

« L'importation du diamant brut est libre, mais pour assurer la perception de la taxe de 1.10 % (chiffre d'affaire) les plis ou colis contenant les diamants doivent parvenir à la « Commission des diamants » 4, rue Guénégaud, Paris. L'expéditeur indique à cet effet l'adresse réelle du destinataire sur le colis, mais colle une étiquette verte spéciale mentionnant « A soumettre à la Douane, 4, rue Guénégaud, Paris ».

« Cette étiquette est fournie par la Chambre syndicale des diamantaires 18, rue de Provence, Paris. Toutefois les expéditeurs ont naturellement la faculté d'en faire imprimer à leur usage.

« Le destinataire, s'il ne peut se présenter personnellement, est tenu d'avoir un représentant auprès du Bureau de la Douane de la rue Guénégaud, Paris, pour acquitter ou consigner l'impôt de 1.10 % sur la valeur reconnue par la Commission des diamants. Cette formalité accomplie, le colis est, par les soins du mandataire, envoyé à sa destination réelle.

« Après la taille les diamants sont expédiés à Paris dans les mêmes conditions (étiquette verte), lorsqu'il doit y avoir renvoi à l'étranger à l'expéditeur des diamants bruts, en vue d'un nouvel examen par la Commission du diamant, et l'impôt de 1.10 % est remboursé s'il y a lieu sur la valeur de ces diamants. »

(Paris, 29 mars 1921).

D'autre part, le mandataire de plusieurs négociants écrit ce qui suit :

Au sujet des Importations

Formalités indispensable à remplir pour recevoir des marchandises de provenance étrangère.

Toutes les marchandises de provenance étrangère doivent passer par le Bureau de la garantie (Douanes), 4, rue Guénégaud, Paris.

Pour celles destinées à la province, il est indispensable d'avoir à Paris un agent chargé :

1^o Des formalités à la Chambre Syndicale (Demande d'autorisation).

2^o De retirer le paquet à la poste.

3^o De faire vérifier le contenu par la Commission du Diamant.

4^o De payer à la douane la taxe.

5^o De réexpédier en province le paquet au destinataire.

M. Ph. Langlade, 48, rue Bayen à Paris (17^e), a été désigné par la Chambre Syndicale des Diamants, Perles et Pierres fines et des Lapidaires pour remplir ces fonctions. Il le fait au tarif suivant :

Minimum — 20 francs d'honoraires pour un paquet d'une valeur jusqu'à 20.000 francs.

Minimum — 25 francs d'honoraires pour un paquet de 20 à 25.000 francs.

Minimum — 30 francs d'honoraires pour un paquet de 25 à 30.000 francs.

Minimum — 40 francs d'honoraires pour un paquet de 30 à 40.000 francs.

Maximum — 50 francs d'honoraires pour un paquet de 40 à 50.000 francs.

Tous autres frais à la charge du destinataire.

M. Langlade recommande :

1^o De lui envoyer une lettre d'avis de l'expédition mentionnant :

a) le nom et l'adresse de l'expéditeur ;

b) le nom et l'adresse du destinataire ;

c) le contenu et la valeur du contenu de l'envoi.

d) si l'envoi est assuré jusqu'au destinataire.

Nota. — Ces renseignements sont indispensables pour demander sans retard l'autorisation d'importation.

2^o D'adresser le paquet à l'adresse de M. Ph. Langlade avec l'étiquette verte de la Chambre Syndicale.

Nota. — Ce qui lui permet d'être avisé directement par la poste et de retirer le paquet sans procuration.

Il est rappelé qu'il ne faut jamais adresser de paquets à la Commission du diamant ; elle n'a pas qualité pour remplir les formalités nécessaires et les envois risquent, n'étant retirés par personne à la poste, de tomber « aux rebuts » et d'être dirigés sur la douane centrale où ils sont saisis.

En cas de retour de la marchandise, mêmes formalités à remplir et M. Langlade se charge de faire rembourser la somme consignée à la douane.

Pour la marchandise qui doit sortir de France et y revenir, il faut : *Au départ*, l'expédier à M. Langlade, 48, rue Bayen, en lui donnant, sous pli séparé, le détail, la valeur et le nom du destinataire. Il se charge des formalités et de la réexpédition.

Au retour, cette même marchandise doit à nouveau être adressée à M. Langlade qui fait constater que c'est la même qui revient, et alors elle peut rentrer en France sans acquitter la taxe, mais il ne faut pas oublier pour le retour en France de faire coller sur le paquet l'étiquette verte de la Chambre Syndicale.

Presentie pour l'installation à St-Claude d'une Commission des diamants, l'Administration des Finances a fait répondre par la lettre suivante :

« Vous avez bien voulu me transmettre, sous la date du 21 mars courant, copie d'une lettre que vous adressait Monsieur Dalloz, président de la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires de St-Claude, au sujet du rétablissement dans cette ville de la Commission régionale de contrôle des diamants.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, saisi de la même question par le Préfet du Jura et par le Ministère du Commerce, j'ai estimé, après examen, que, dans l'état actuel de la réglementation relative à l'importation des pierres gemmes, rien ne s'opposerait, en

principe, à ce qu'un régime identique à celui qui fonctionne au Bureau de Paris, rue Guénégaud, fut institué à St-Claude, pour la plus grande facilité de l'industrie régionale, si un service des Douanes existait dans cette ville. Or, mon Administration n'y possède aucun personnel.

« Créer un Bureau spécial et engager les dépenses élevées qu'entraîne l'organisation d'un poste, en vue d'assurer des opérations qui n'absorberaient, en fait, qu'une faible part des heures de service des agents, constituerait une solution onéreuse et, par suite, peu recommandable dans notre situation budgétaire actuelle.

« J'ai, dans ces conditions, saisi de la question mon collègue des Contributions Indirectes, en le priant de vouloir bien me faire connaître, dans le plus bref délai possible, si le Service de son Administration ne serait pas en mesure d'assurer, au cas particulier, les obligations qui incomberaient à la Douane, si elle était représentée à St-Claude.

« Je vous prie, Monsieur le Ministre, d'agrémenter l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

« LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES. »

La réponse ci-dessus a amené la Chambre Syndicale des Patrons diamantaires et les organisations ouvrières de Saint-Claude à formuler de sérieuses protestations. Nous n'avons pas le texte de la protestation patronale, mais nous tenons à mettre sous les yeux de nos lecteurs celles adressées au Ministère des Finances par le secrétariat de la Fédération des Coopératives et la Chambre Syndicale des ouvriers de la région san-claudienne.

Fédération des Coopératives Diamantaires

« 22 avril 1921.

« Monsieur le Ministre des Finances, Paris

« Monsieur le Ministre,

« La Fédération des Coopératives Diamantaires groupant les Sociétés "Le Diamant", "Adamas", "Les Moulins" (Saint-Claude) ; "Associations des Ouvriers Diamantaires" de Thoiry, Gex, Divonne (Ain) ; Tainings (Haute-Savoie) ; Felletin (Creuse) ; Nemours (Seine-et-Marne), avec 800 membres dont 640 à Saint-Claude et sa région, tient à joindre sa protestation à celle de la "Chambre Syndicale Patronale" en ce qui concerne les difficultés que nous rencontrons tous pour la réception et la réexpédition des diamants qui nous sont confiés pour les travailler à façon par les négociants étrangers et aussi pour toutes les réceptions de "brut" du fait des formalités à remplir au Bureau de la rue Guénégaud, à Paris.

« Actuellement, nous sommes obligés d'avoir un intermédiaire à Paris pour réceptionner les diamants qui nous sont adressés et pour ceux que nous réexpédions, d'où il résulte des retards considérables et des frais supplémentaires dans l'expédition du produit de notre travail.

« D'autre part, notre industrie reposant entièrement sur une question de confiance, vous comprendrez facilement les hésitations des négociants dans l'envoi d'une matière aussi chère et qui doit, en cours de route, subir le contrôle et l'expertise de personnes n'appartenant pas à l'Administration et auxquelles il nous faut cependant donner nos pleins pouvoirs.

« Dans ces conditions, il nous est très difficile d'obtenir du travail des négociants étrangers. Et le chômage risque de se prolonger

indéfiniment dans l'industrie diamantaire de France.

« Nous voyons donc comme étant d'extrême et d'urgente nécessité la création, à St-Claude, d'un Bureau douanier fonctionnant comme celui de Paris et où les intéressés pourront accomplir directement les formalités réclamées par les prescriptions de surveillance et fiscales sur l'entrée et la sortie des diamants.

« Espérant obtenir satisfaction à une réclamation intéressant à un si haut point une industrie vitale pour notre région, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

« Le Fondé de pouvoirs de la Coopérative "Le Diamant", secrétaire de la Fédération des Cooopératives,

« Félix MERMET. ».

Chambre Syndicale des ouvriers Diamantaires de Saint-Claude et de la Région

« Saint-Claude, le 22 avril 1921.

« Monsieur le Ministre des Finances, Paris

« Monsieur le Ministre,

« Nous apprenons que vous avez répondu par la négative à la demande qui vous était faite par la "Chambre Syndicale des Patron Diamantaires et Lapidaires" tendant à l'institution, à Saint-Claude, d'une Commission de vérification et de garantie pour le contrôle des diamants et des pierres gemmes similaire au au Bureau de Garantie fonctionnant 4, rue Guénégaud, à Paris.

« Mise au courant de cette situation, l'Assemblée générale de la "Chambre Syndicale des ouvriers Diamantaires de St-Claude et de la Région" tient à éléver une énergique protestation.

« Nous espérons que ce refus n'est pas définitif et qu'il n'est que le résultat d'un manque de renseignements sur les motifs qui militent en faveur d'un Bureau douanier à Saint-Claude.

« L'industrie de la Taille du diamant occupe environ 2.300 ouvriers, sur lesquels 1.400 travaillent dans le Jura (St-Claude et ses environs), 400 dans le département de l'Ain, 140 dans la Haute-Savoie, 40 dans la Creuse, 50 en Seine-et-Marne, 20 dans le Finistère et 250 seulement à Paris.

« Sur ces 2.300 ouvriers, 1.800 sont employés par des sous-traitants (Coopératives ou patrons) travaillant à façon pour des négociants anglais, belges et hollandais.

« Les marchandises travaillées par la plus grande partie des diamantaires français consiste donc en diamants bruts confiés à l'industrie française et qui sont réexpédiés taillés aux négociants étrangers.

« Comme vous pouvez le constater par la nomenclature des ouvriers établie par région, c'est Saint-Claude le Centre véritable de la taille du diamant en France. D'ailleurs, c'est la "Fédération des Coopératives Diamantaires" qui a son siège à Saint-Claude et les patrons san-claudiens qui répartissent les diamants à tailler dans la plupart des localités du Jura et de l'Ain.

« Or, tous les diamants bruts ou taillés devant passer à la vérification du Bureau de Garantie de Paris après leur entrée en France et lors de leur réexpédition à l'étranger, cela crée des complications et des retards très préjudiciables à notre industrie, aux employeurs et aux ouvriers français, du fait que chaque réceptionnaire de diamants doit se présenter lui-même à Paris ou y avoir un représentant officiel en permanence pour pro-

céder aux opérations de contrôle, d'expertise et verser le montant de la taxe de 1.10 % même pour les diamants envoyés en France seulement pour y subir l'opération de la taille quitte à en réclamer leur remboursement à leur réexpédition.

« Quel est le résultat de ces complications douanières dans un centre éloigné des localités destinataires et pour des diamants bruts dont, dit-on, l'entrée en France est libre ?

« Le voici :

« Les négociants étrangers qui faisaient travailler à façon n'envoient plus de diamants à tailler en France.

« Et ils y sont d'autant plus incités que la crise sévissant actuellement dans l'industrie diamantaire leur fournit aisément en Belgique, voire même en Allemagne les professionnels nécessaires à la facture des marchandises si difficilement accessibles aux employeurs français.

« Pendant ce temps le chômage sévit partout.

« En ce moment, à peine 250 diamantaires sont occupés en France, et partiellement encore.

« Nous savons aussi que les négociants en lapidaire qui occupent plusieurs milliers d'ouvriers dans le Haut-Jura souffrent des mêmes difficultés.

« Aussi, Monsieur le Ministre, tenons-nous à vous signaler que dans l'intérêt de l'industrie diamantaire et lapidaire, notre Chambre Syndicale demande :

« 1^o L'entrée et la sortie libre de toutes les pierres brutes envoyées en France pour y être taillées à façon.

« 2^o La création à Saint-Claude, soit par l'Administration des Douanes, soit par l'Administration des Contributions Indirectes, d'un Bureau de contrôle des diamants et autres pierres précieuses.

« Dans l'espoir de voir bientôt ces deux points solutionnés au mieux des intérêts de notre industrie, recevez, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

« Par mandat :

« Le Vice-Président, Arthur DANREZ. »

COMMENT ON ACHÈTE LES JOYAUX

LE MARCHÉ DES PIERRES PRÉCIEUSES « LE CAFÉ »

Le café Dumon, qui se trouve à l'angle de la rue Lafayette et de la rue Buffaut, n'a point son pareil. Au surplus, c'est, en son genre, un café célèbre. Sa réputation va beaucoup plus loin, dans le monde, que celle de feu Moulin-Rouge, non point de la même manière, ni pour les mêmes raisons, ni dans la même société.

Le nom du café Dumont (qui porte aussi, sur une plaque de marbre, l'enseigne : Brasserie Diamantaire, mais que sa clientèle de chaque jour appelle tout simplement : le « Café ») ne remue point les souvenirs nocturnes des touristes anglo-saxons, pas plus qu'il n'allume le regard des anciens visiteurs, venus de l'Est en feutres à plumes et mollettes couleur d'épinards.

Cependant on en parle, de ce café, jusqu'aux confins de la terre. Son nom a passé les tropiques et bravé les climats. On le prononce jusqu'au fond de l'Asie, au bord des océans, où des hommes au teint basané plongent nus, un couteau entre les dents, et pêchent les per-

les en se battant contre les requins. On en parle dans les sombres tavernes du Cap, où les mineurs boivent le whisky et fument la pipe en terre, sous de grands feutres à pompons.

C'est là que, chaque jour, dès le matin et jusqu'à la nuit tombée, se réunissent des courtiers en bijoux venus du monde entier. Il est unique, mais non point sans contrefaçons. Il y a des « cafés » d'une même sorte à Anvers, rue du Pélican ; un autre à Constantinople, tout près du Grand Bazar ; un autre à Londres, dans le Hatton Garden, tout près du buste de Mazzini. Il y en a même deux autres, à Paris, rue des Francs-Bourgeois, qui s'appellent, l'un, le Jupiter, l'autre, la Jeune France, ce qui semble assez cocasse, attendu que la clientèle se compose principalement de vieux étrangers.

Au café de la rue Buffaut on ne parle guère le français. Tous les idiomes du monde s'y mêlent ; mais celui qui domine est le yiddisch, cette langue errante que les marchands israélites portent partout dans l'univers et qui, formée de racines hébraïques et de désinences germaniques, prête à des confusions.

Cependant, contre le mur, en entrant, on voit un tableau où sont inscrits les clients du Café morts au champ d'honneur. Cinquante-deux noms. Presque tous ont servi dans la légion étrangère. Si l'on regarde aux boutonnières, on est assez surpris du nombre de rubans rouges, ou jaunes, ou verts et rouges que l'on aperçoit. Il faut aussi savoir que les clients du Café organisèrent l'Œuvre des permissionnaires sans foyer, que présidait l'un d'eux, M. Stiskin, dont le fils est décoré de la Légion d'honneur. Cette œuvre servit des repas à 18.000 poilus. Le patron du Café a fait la guerre dans les tranchées ; son fils ainé est décoré, ainsi que 105 clients.

Tout cela d'ailleurs n'ajoute ni ne retire rien au pittoresque de l'endroit. Entrons, faisons en curieux le tour du fameux Café. Il ressemble à un café de province. Il a de petits rideaux en guipure, un gros poêle qui ronronne, de bonnes vieilles chaises, un plafond culotté par le tabac, et tout au fond, le classique escalier qui conduit à la « Salle de sociétés ». A toute heure du jour et jusqu'au soir, une rumeur le remplit. Les clients se poussent, se coudoient en rangs si serrés que l'on a, par instants, l'impression de se trouver, dans le buffet d'une gare de grande bifurcation.

On joue, le soir, quand vient l'heure de l'apéritif, à des jeux étranges. Cela est curieux assurément, mais c'est à midi qu'il faut voir le Café. A cette heure, des trésors s'étalent sur les tables de marbre. Tandis que les gens circulent, rasant les guéridons, on voit, étalés à portée de toutes les convoitises, des rangs de perles, des poignées de diamants, d'émeraudes, de rubis, de topazes, de saphirs.

Il faut dire que les hôtes du Café, si nombreux qu'ils soient, ont conscience de se trouver entre eux. Mais qu'un étranger, je veux dire un inconnu, entre et cent paires d'yeux le dévisagent d'un seul regard. Je crois que les pickpockets n'y feraient pas de bonnes affaires. Les malfaiteurs en quête de recueilleurs non plus du reste.

Le fameux saphir a été offert au Café sans trouver acquéreur. Ce n'est point que l'argent manque. J'ai vu traiter, sur les guéridons de marbre, des marchés de plusieurs centaines de mille francs. Cela se passait fort simplement et très vite. Mais jamais sans que fût connue la personnalité du vendeur.

Il ne faut pas croire que, seuls, les couriers viennent au Café. C'est une Bourse. Un des plus riches joailliers de la rue de la Paix me disait :

— Si on n'allait pas faire un tour au Café, on ne saurait pas les cours.

Aussi rencontre-t-on là tout ce qui touche au commerce et au travail des pierres, depuis le grand diamantaire, que sa limousine attend devant la boutique de Roméo — le coiffeur de ces messieurs, l'homme qui, dans sa vie, a coupé le plus de cheveux crépus — jusqu'au petit rabatteur et au bricoleur, qui tâche de trouver les cent sous de son pauvre repas ; depuis l'importateur enveloppé du burberry des traversées, jusqu'aux ouvriers lapidaires qui viennent chercher du travail.

Tous vont et viennent dans l'épaisse fumée et le brouhaha qui montent sans cesse de ce Cosmopolis. Il y a dans l'air cette sorte de fièvre que le passant éprouve partout où l'on brasse des fortunes, un peu de ce que l'on ressent en entrant dans la grande salle de Monte-Carlo.

Au bout d'une table, tout contre la vitre, voici un marché : les deux interlocuteurs s'observent en silence, ainsi que deux joueurs de poker ; l'un a tiré de son veston un portefeuille noir ; dans le portefeuille noir, il a pris un sachet de papier blanc, et tous deux atteignent, dans leurs poches, leurs balances à carats. Chacun la sienne. Parlent-ils ? On ne sait. Au bout d'un instant, je vois sortir l'autre portefeuille, aussi noir que le premier. L'acheteur y prend une liasse de gros billets. L'échange se fait : les pardessus sont boutonnés. Sur le trottoir, à deux pas, des gens vont et viennent. Il est sept heures. Paris court à sa vie. Chacun suit un rêve... ou une petite femme. Et nul, en passant devant la vitre, ne se doute que, dans ce café si provincial, si jauni par la fumée des pipes, on fait chaque jour pour un million d'affaires...

(*Le Petit Parisien*) Henri BÉRAUD.

"The Diamond Worker"

Le premier numéro du Bulletin mensuel édité par l'A. U. D. au profit des diamantaires anglais est paru depuis quelques jours. Nous tenons ici à lui souhaiter bonne et longue vie.

Le camarade S. Green, permanent, en est le rédacteur.

A. D.

IL FAUDRAIT S'ENTENDRE

Chaque jour vous entendez des gens se plaindre des bas prix de Belgique. Les belges offrent des diamants à un prix défiant toute concurrence de la part des employeurs payant les prix de façon établis par l'organisation syndicale.

D'autre part, vous pouvez lire sur des journaux français des notes d'origine patronale affirmant que malgré les pertes considérables subies par les négociants et fabricants belges du fait de la baisse du change de la livre, les salaires sont maintenus à Anvers... tandis que à Amsterdam...

Et ces notes concluent qu'une baisse des salaires en ce moment entraînerait inévitablement la ruine des fabricants possédant un grand stock de diamants taillés aux anciens prix.

Eh bien, il faudrait quand même que les violons s'accordent.

Si les salaires sont maintenus en Belgique, c'est que les prix de façon établi par le syndicat sont respectés, et les offres de « taillé » à bas prix ne sont que l'effet des besoins d'argent de ceux qui doivent réaliser à tout prix.

Si au contraire les salaires ne sont pas maintenus en Belgique, à quoi riment les notes des journaux (voir *Moniteur de la Bijouterie, Gazette du Haut-Jura*) tendant à dire que ce n'est pas la Belgique mais la Hollande qui a consenti une baisse ?

Un bon avis pour conclure :

Que tous se reportent aux statistiques des chômeurs. Ils s'apercevront que la situation industrielle empire bien partout et que la concurrence des prix de façon est une argutie de ceux qui désirent un rabais, car les ateliers sont aussi vides en Belgique et en Hollande qu'en France.

A. D.

Une Ecole au Transvaal

Le Conseil provincial du Transvaal a voté une somme de Livres ster. 15.000 pour l'installation d'une école professionnelle diamantaire à Johannesburg.

On dit que cette école sera prête à fonctionner sous peu.

Nous savons que le Gouvernement Sud-Africain désire fortement y implanter l'industrie de la taille du diamant. Jusqu'à maintenant toutes les tentatives ont échouées devant la difficulté de se procurer de la main-d'œuvre. Avec l'école il pourrait en être autrement.

Le Diamant Synthétique

A nouveau, il est question de l'acquisition par la Dynamit A. G. Vorm, Alfred Nobel, à Hamburg, d'un brevet d'invention pour la fabrication artificielle de vrais diamants blancs. D'aucuns disent déjà que ces diamants synthétiques sont plus beaux que les diamants naturels... et reviennent à meilleur marché.

En tout cas, nous ne saurons garantir cette nouvelle nouvelle.... Et les compagnies diamantifères, directement intéressées, n'y accordent que la valeur d'un canard.

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Les valeurs diamantifères ont suivi une marche ascendante depuis février. De 550 au 26 février la *De Beers* est passée à 570 au 6 avril pour monter à 643 au 22 avril dernier. Pendant ce temps la *Jagersfontein* passait, pour les mêmes dates, de 109 à 116, puis à 130.

La baisse de la livre avait légèrement influencé ces valeurs au début d'avril, mais elles ont été heureusement stimulées par des perspectives d'amélioration du marché des diamants laissant espérer un écoulement relativement rapide des stocks de diamants.

C'est sans doute mue par les mêmes espérances que la *Premier Diamond*, qui a décidé de ne distribuer aucun dividende à ses actions ordinaires, vient de déclarer un dividende de 125 % ou 6 shillings 3 d. sur ses actions de préférence pour le semestre finissant le 30 avril 1921.

Il est bon aussi de rappeler que de même que la *De Beers* la *Jagersfontein* a supprimé

son dividende pour l'année finissant le 31 mars 1921.

D'après Sir David Harris, président de la *Jagersfontein Cy*, le rendement de la taxe mise sur les diamants par le Gouvernement Sud-Africain a augmenté de 225 % dans la dernière décennie. L'expérience, dit-il encore, montre que le fait d'établir un droit sur les diamants est une erreur et met immédiatement obstacle à l'exportation.

Un télégramme Reuter a signalé à Londres le 11 avril que de nouvelles réductions de personnel étaient effectuées à la mine *Jagersfontein* et que le travail du sous-sol avait cessé.

D'après la *Statist* il est généralement reconnu que les perspectives de l'industrie diamantifère pour l'année courante sont des moins brillantes. La baisse prononcée qui s'est produite dans les demandes de pierres précieuses a entraîné la fermeture de mines telles que la Frank Smith et la New Eland, ainsi qu'une restriction des principaux producteurs, De Beers et Premier. En raison de la sévère dépression commerciale qui a sévi sur les Etats-Unis aussi bien que sur le Royaume-Uni, il est difficile de compter actuellement sur une reprise accentuée de ce commerce de luxe dans un avenir immédiat.

De l'*Information* du 6 avril : Le dernier courrier de Johannesburg apporte ici les statistiques de production pour 1920 parues dans la publication du ministère des mines de l'Union sud-africaine. On y observe en premier lieu une inégalité considérable dans les totaux des ventes et de la production, le premier étant inférieur de 4.600.000 livres au dernier. En 1919 la position était renversée, la valeur des ventes excédant de 1.645.000 livres celle de la production.

Voici les chiffres : Mines de Kimberley : production, 1.277.816 carats valant 8.418.400 livres ; ventes, 711.935 carats valant 4.680.800 livres, Tandis que la différence en ce qui concerne Kimberley fut ainsi d'environ 40 %, celle de la mine Premier fut seulement de 25 %, la production du district de Prétoria (presque entière provenant de la Premier à l'exception de 28.000 carats alluvionnaires) étant de 810.600 carats valant 2.500.000 livres et les ventes étant de 602.150 carats valant 2.025.000 livres. La *Jagersfontein* (district Fauressita) produisit environ 200.000 carats et en vendit environ 147.500. Voici pour comparaison les principales statistiques de production pour l'Union pour 1919 et 1920. En 1920, production des mines : 2.312.437 carats contre 2.366.745 carats en 1919, valeur de la production, 12.289.602 livres contre 8.960.614 livres, valeur par carat, 106 sh. 3 p. contre 75 sh. 9 p. Production d'alluvions, 221.460 carats contre 209.590, valeur de cette production, 2.441.440 livres contre 2.740.548, valeur par carat, 320 sh. 6 p. contre 261 sh. 6 p. Production totale, 2.545.017 carats contre 2.588.017 ; valeur, 14.762.899 livres contre 11.734.495 livres ; ventes, 1.765.555 carats contre 2.648.931 ; valeur des ventes, 10.163.941 livres contre 13 millions 379.662 livres ; valeur par carat, 115 sh. 2 p. contre 101 sh.

De *The Financier* de Londres a obtenu d'une source autorisée confirmation des bruits

signalés de New-York par son correspondant relativement à l'arrêt des opérations minières. En raison de l'importance des stocks de diamants en caisse qui suffiront aux besoins mondiaux pour un temps considérable, les opérations minières et de lavage ont été suspendues dans le groupe des propriétés de la De Beers.

Le journal anglais en a profité pour obtenir de la part de Sir Ernest Oppenheimer qui revient de New-York, les renseignements suivants :

L'influence des achats de diamants par les Etats-Unis a une importance décisive sur l'industrie diamantifère, de sorte que lorsque l'activité commerciale des Etats-Unis s'est arrêtée subitement, les diamants s'empilèrent dans les coffres du *Diamond Syndicate*. La production vient d'être arrêtée et les diamants ne viennent plus sur le marché, ce qui donnera aux négociants et aux marchands plus de chance de vendre leurs stocks. Une reprise dépend principalement de la rapidité avec laquelle les affaires reprendront dans l'hémisphère occidental.

La période critique est passée et M. Oppenheimer s'attend à une amélioration régulière quoiqu'il puisse se passer plusieurs mois avant que ses effets se fassent réellement sentir. Le commerce peut être certain que jusqu'à ce qu'il ait pu disposer de ses stocks de brillants nulle tentative sera faite pour forcer le marché à acheter des diamants bruts.

Un important courtier diamantaire a indiqué au *Sunday Express* les prix suivants auxquels il a vendu de petits lots de pierres brutes non taillées : au commencement de 1920, liv. 8.15 s. à l. 9 par carat ; à la fin de décembre 1920 : livr. 5.12 s., et le 7 avril 1921 : livre 3.6 s. par carat.

**

Le marché des diamants reste en pleine stagnation malgré les espérances de certaines notes d'un ordre plus financier que commercial.

Les acheteurs de pierres brutes et de diamants taillés se tiennent dans l'expectative. On ne peut d'ailleurs espérer une amélioration tant que la situation industrielle et commerciale des Etats-Unis, c'est-à-dire des principaux clients ne sera pas améliorée.

En attendant, les quelques affaires traitées sont le fait, pour la plus grande part, des besoins d'argent de certains détenteurs de diamants et de l'occasion de pratiquer la bonne affaire par d'autres qui, au contraire, possèdent des capitaux pour spéculer.

Efforts louables

Jamais crise ne sévit aussi atrocement que la présente.

C'est qu'aussi elle n'a pas la même cause que celles que nous avons pu connaître dans notre industrie. Elle est la résultante de la guerre et du manque de sens politique de nos gouvernements comme de ceux de tous les pays.

Toute cette politique repose sur le système financier, système bancaire qui ne peut que susciter à nouveau un conflit dont les peuples supporteront encore les conséquences s'ils ne savent y mettre bon ordre.

Nos organisations font des efforts pour parer aux coups dont sont frappés les travailleurs par le chômage.

A Paris, en particulier, notre organisation fait des sacrifices pour eux et sa caisse de chômage a été d'une grande utilité.

Nous avons ici le plaisir de constater que des hommes fortunés ne sont pas dénués de sentiments humanitaires.

La Chambre Syndicale des négociants en Diamants Perles et Pierres fines remet au Syndicat des Diamantaires de Paris, depuis six semaines, des sommes d'argent qui nous ont permis de verser vingt-cinq francs par semaine à chacun des chômeurs dont les secours syndicaux statutaires sont épuisés.

C'est un acte d'humanité que nous devons signaler et qui devrait bien se généraliser.

Bien entendu, nous préférerions que du travail soit donné à tous nos chômeurs. Nous pensons que l'œuvre revêtirait ainsi un caractère d'une plus haute portée morale et voudrions que les patrons de notre place s'en inspirassent en totalité.

Signalons que des efforts ont été faits dans ce sens et se continuent. La maison Eknayan emploie une bonne partie de son personnel, 18 ouvriers environ.

La maison Léon-Missonnier, après avoir fait travailler une vingtaine d'ouvriers, en emploie encore une dizaine.

La maison Apick également, ainsi que la maison Vœt qui conserve trois ouvriers.

Chez Roux et Belcourt l'effort semble plus grand. Le personnel est au complet, sauf deux ouvrières qui sont employées autre part.

Au moment où il n'y avait que peu de travail à faire, la maison Roux-Belcourt intelligemment porta à 32 heures le temps de travail afin que tous les ouvriers puissent continuer le labeur. Depuis deux semaines, le travail est de nouveau normal quant à la durée.

La maison Asscher a continué également à employer une vingtaine d'ouvriers et constitua une nouvelle équipe à partir du 18 avril.

Notons que la maison Sirakian a rouvert avec cinq ouvriers depuis une semaine.

Si nous avons à louer tous les efforts, il nous reste encore à déplorer qu'il ne puisse être fait davantage, surtout que l'horizon n'est rien moins que sombre pour d'ici longtemps malheureusement.

Puissé-je me tromper et que sous peu une ère heureuse de labeur nous donne à nouveau l'espoir en la vie !

Paris, le 18 avril 1921. LE GUERY.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — Courant avril la Coopérative Adamas a continué à travailler, mais 24 heures seulement par semaine. Les mutilés de l'Ecole Emile Dalloz ont aussi travaillé 32 heures. Chômage complet dans tous les autres ateliers.

Mais voilà que le patron Waille offre du travail avec 40 % de rabais. Cet employeur est généreux. Naturellement il spécule sur la misère. Quatre jeunes non syndiqués sont dans son atelier.

Mais que signifie le geste de ce membre de la Chambre Syndicale Patronale ?

A quoi peut aboutir ce rabais ? Monsieur Waille pense-t-il ainsi résoudre la crise ?

Est-ce que, par hasard, il prendrait l'engagement de faire travailler durant toute la crise même avec ce rabais ?

Ouvriers diamantaires, faites bien attention.

Ces entreprises individuelles ne disent rien qui vaille. Ceux qui se laisseront prendre au piège pourraient bien se retrouver chômeurs avant peu avec, sur la conscience, l'acceptation d'un rabais aussi inutile que cynique. 40 % ! un rien ! une paille !

En tout cas, il appartient à l'organisation syndicale de demander des explications au syndicat patronal.

— Voir, par ailleurs, le compte-rendu du contrôle financier et la lettre adressée au Ministère des Finances au sujet du contrôle des importations.

— Il est rappelé aux camarades que les bordereaux de l'impôt sur les salaires doivent être remis au Bureau du Syndicat.

* *

Souscription en faveur des chômeurs san-claudiens (2^e liste):

Omer Gros.....	5	"
Collecte au mariage Duraffourg-Mermet.....	22	"
Charles Herzog	20	"
Syndicat <i>Le Travail</i> (3 ^e vers.)....	1.700	"
— (4 ^e vers.)....	500	"
Fernand Millet.....	20	"
Arthur Danrez (2 ^e versement)....	150	"
Collecte après chanson par Clément Léon	12	"
Collecte conférence Rey, à Saint-Claude	100	"
Total de la 2 ^e liste	2.529	"
Liste précédente.....	2.794	50
Total général	5.323	50

Corveissiat. — En mars deux ou trois non syndiqués ont fait une ou deux parties de pierres au rabais, mais en avril le chômage est au grand complet. Les ouvriers s'engagent comme ouvriers agricoles dans les pays environnants.

Gex. — Dans le dernier numéro nous signalions que le syndicat n'ayant pu s'entendre avec Monsieur Grosléziat sur la proposition de rabais formulée, quelques ouvriers avaient accepté de travailler aux conditions patronales.

Déjà le rabais de 10 % appliqué chez Paul Bourgeois n'avait rien changé à la situation, il en a été de même chez Grosléziat.

Résultat : chômage complet sur toute la place.

Thoiry. — Chômage complet.

Divonne. — Quatre ouvriers ont été occupés à tailler du petit chez Laventure. Tous les autres ateliers sont fermés.

Taninges. — On continue à chômer.

Felletin. — Une petite maison occupe trois ouvriers par intermittence. Le chômage est complet ailleurs. Tous les ouvriers qui peuvent trouver à s'employer quittent le métier.

Nemours. — Les mutilés de l'Ecole Driat ont continué à travailler.

Le chômage est général pour tous les autres ouvriers.

La Coopérative a versé 100 francs aux chômeurs.

Paris. — Le Guéry parle de la situation parisienne par ailleurs. Elle n'est pas brillante bien que l'on y constate un souci de philanthropie chez certains patrons.

Le commerce est presque nul. L'industrie comporte 80 % de chômeurs.

Les tarifs n'ont pas été touchés.

Il est toujours question de l'ouverture de l'usine moderne et modèle construite à Versailles par la maison Asscher. C'est une question de quelques semaines, mais le personnel n'en sera pas très nombreux pour l'instant.

SUISSE

Genève. — Environ 53 chômeurs par semaine sur 60 que comprend l'industrie diamantaire.

Donc situation aussi mauvaise que partout ailleurs.

La Coopérative a été transférée au n° 18 du Quai St-Jean. Les membres de cette dernière ne peuvent participer aux secours de chômage délivrés par la loi. Un recours adressé au Conseil d'Etat du Canton de Genève a été rejeté — les ouvriers coopérateurs étant considérés comme un groupe de patrons travaillant ensemble.

Aucun changement dans les tarifs.

Bienne. — Les 60 ouvriers occupés dans les quatre tailleries de la place ne travaillent plus que 35 heures par semaine.

Les tarifs sont maintenus.

ANGLETERRE USINES DE BRIGHTON

Certaines feuilles avaient lancé des avis au sujet de l'affaire Oppenheimer. Nous n'avons pas voulu en faire état ayant maintes fois expérimenté ce qu'ils valent. Toutefois l'exactitude de ces données ressort d'une communication qui nous est faite de Londres.

« Sir Bernard Oppenheimer a convoqué hier après-midi un meeting des ouvriers occupés dans son usine de Brighton après avoir, au préalable, tenu une réunion avec les administrateurs.

« Il déclara que par suite de la mauvaise situation du marché diamantaire il avait été dans l'obligation de mettre tous les ouvriers (les veilleurs exceptés) à demi-journée. Il le regrettait, mais il ne lui était pas possible de faire autrement. Pendant les derniers six mois il n'avait vendu que pour une valeur de 2.000 livres st. et les salaires de l'usine étaient de 3.000 liv. st. par semaine.

« Il avait dépensé en total, pour les usines, une somme de 1.300.000 liv. st., et il possédait ce montant en diamants qu'il lui était impossible de vendre. Le gouvernement ne voulait pas avancer un penny et les banques non plus n'étaient pas d'avis de lui faire aucune avance. Sir Bernard déclara ensuite qu'il avait l'intention de faire travailler l'usine au complet dès qu'il en aurait l'occasion. Le département médical (clinique) ne serait pas fermé, afin de ne pas faire souffrir plus que nécessaire les hommes qui y étaient journallement en traitement.

« Toutes les mines de l'Afrique du Sud étaient fermées et, sur le continent, il n'y avait que 20 % des ouvriers diamantaire au travail. Sir Bernard dit aussi qu'au cours du changement qui commencerait à partir de la semaine prochaine, il serait à Brighton et que s'il y avait des hommes qui désiraient venir le voir, ils y étaient autorisés. Il demanda aux hommes d'être solidaires avec lui au cours de cette période de dépression et il espérait que les temps n'étaient pas éloignés où il pourrait à nouveau donner le maximum de rendement à son usine. »

Que toutes les mines seraient fermées est démenti par une communication de l'Afrique du Sud elle-même, que *Le Joaillier*, organe

des patrons d'Anvers, reprend de l'*Echo du Soir*, journal paraissant également à Anvers.

La main d'œuvre du « Rand ». — Nombre d'ouvriers occupés en février, par la « Vitwatersrand Native Labour Association » et par les autres entrepreneurs : dans les mines d'or 171.518 contre 165.287 en janvier dernier, augmentation de 6.231 ; Dans les mines diamantaires ; 1.612 contre 3.319, diminution de 1.707. En supposant que les ouvriers congédiés se soient fait embaucher dans les mines d'or ou de charbon on peut constater qu'un minimum de 4.680 ouvriers sont venus de l'intérieur du pays. (publié par *De Diamantbevoker*, organe de l'A. D. B. du 26 / 3 / 21).

Nous apprenons d'autre part que des ouvriers de Brighton ont été licenciés. D'autres ont reçu leur préavis.

Londres. — La situation industrielle est très affaissée.

AMÉRIQUE

New-York. — Andries Meyer signale au secrétaire de l'A. U. D. que quelques grands personnels ont à nouveau été mis au travail, bien qu'il y en ait parmi eux qui ne travaillent que quatre jours par semaine ; entre ceux-ci les deux Van Wezel.

Environ un tiers des membres y sont maintenant au travail,

On croit que différents joailliers sont dans l'expectative, attendu que l'affaire des droits d'entrée est encore pendante à Washington. Nous croyons savoir qu'il ne peut y avoir question de diminuer ceux-ci.

BELGIQUE

Anvers. — Le nombre des chômeurs augmente chaque semaine en Belgique et sans espoir de reprise dans un temps proche.

HOLLANDE

Amsterdam. — Autant dire que tout est arrêté dans le grand centre — les 1.500 ouvriers ne figurant pas comme chômeurs dans la statistique ne travaillent que partiellement.

A. D.

A PROPOS DE SECOURS DE CHOMAGE

Le mois passé, nous avons indiqué pourquoi les organisations ne possédaient aucune caisse spéciale se trouvaient dans l'impossibilité de prélever sur l'avoird syndical des secours à verser aux chômeurs.

Quelques camarades n'ont pas encore compris.

C'est pourtant clair.

Un exemple : Saint-Claude possède un avoir syndical de 60.000 francs. Cela paraît être une somme importante. Eh bien, que représente-t-elle pour les chômeurs ?

Prenons le chiffre de 600 chômeurs. Divisons les 60.000 francs par 600. Nous trouvons 100 francs à répartir à chacun d'eux. C'est une somme insignifiante pour un chômage tel que celui subi en ce moment. Et cependant cette insignifiante répartition suffirait à vider la caisse syndicale. Alors plus de caisse de grève... et, à la reprise, impossibilité pour le Syndicat de résister aux tentatives de rabais toujours possibles.

Spérons que tous ceux qui sont capables de réfléchir comprendront pourquoi il serait non seulement inutile, mais dangereux, de dilapider en secours insuffisants la caisse de l'organisation.

A. D.

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS DIAMANTAIRES
de la Région de St-Claude

Situation Financière du 2^e Semestre 1920

	RECETTES
Espèces en caisse au 29 juillet 1920	4.723 80
Cotisations perçues pendant l'exercice	18.431 50
Vente de timbres de solidarité (Autriche)	27 »
Vente de 204 <i>Manuel lapidaire</i> à 3.23	663 »
Vente de 26 — 3.50	91 »
Vente de 401 cartes confédérales à 1.50	601 50
Erreurs sur le précédent exercice	15 25
Reçu du trésorier de la section des Débruteurs, reliquat de caisse, comptes de 1914	33 80
Reçu du secrétaire sur son salaire (d'octobre à janvier) participation à la réduction résultant des nouveaux frais de boîte, de place, et à la situation de chômage	500 »
Reçu de la Fédération de la Bijouterie, indemnité pour participation au Congrès de Marseille (Août 1920)	120 63
Reçu de l'Alliance Universelle Diamantaire, remboursement des frais d'un délégué au Congrès de Londres (Août 1920)	1.390 73
Intérêts obligation Magasin de Gros, au 31 mai 1920, net d'impôts	13 70
Intérêts obligation Magasin de Gros, au 1 ^{er} décembre 1920, net d'impôts	30 45
Sur obligations <i>La Fraternelle</i> , intérêts 1920	103 »
Sur obligations <i>Aurore Sociale</i> , intérêts 1920	20 03
Sur obligations Maison du Peuple de Bourges, au 1 ^{er} juillet 1920, net d'impôts	5 50
Intérêts 1920 (Caisse d'Epargne)	578 15
Intérêts 1920 (compte-courant <i>La Fraternelle</i>)	1.444 95
Retrait de fonds à <i>La Fraternelle</i>	3.100 »
Total des recettes	<u>31.596 03</u>
	DÉPENSES
Payé 5 % aux collecteurs de cotisations, et retenues pour frais d'envoi	820 25
Salaire du secrétaire : (juillet 1920 à janvier 1921 inclus)	5.600 »
Payé allocations aux militaires (Sou du Soldat)	545 »
Payé indemnités pour secours de maladie	1.662 75
Versements de solidarité à diverses grèves	100 »
Payé factures d'imprimerie (fournitures diverses)	262 10
Payé abonnement au <i>Jura</i> (16 octobre 1918-16 octobre 1921)	24 »
Payé abonnement au <i>Droit Ouvrier</i> (année 1921)	20 »
Pour frais de correspondances ; envoi de télégrammes, journaux, convocations, circulaires et frais de mandats	133 15
Payé librairie Mermet pour fournitures de bureau	53 75
Pour frais de contrôle de l'exercice précédent	400 »
Frais de délégation au Congrès Bijouterie (Marseille)	216 »
Frais de délégation au Congrès A. U. D. (Londres)	2.423 60
Frais de délégation au Congrès C. G. T.	429 50
Pour droit d'adhésion Congrès C. G. T.	20 »
Dépenses diverses	
Camionnage caisse Manuel lapidaire	1 »
Nettoyage du bureau	5 »
Commission de banque sur chèque A. U. D.	1 95
Gomme arabique	0 85
Etrenne au facteur de ville	5 »
Notes Cottet afficheur municipal	24 40
Bougie et allumettes	0 95
Placé compte-courant à <i>La Fraternelle</i>	2.000 »
— — —	2.500 »
intérêts 1920	1.444 95
Placé à la Caisse d'Epargne, intérêts 1920	578 15
Pour achat de 700 cartes 1921 Fédération de la Bijouterie, à 1.50	1.030 »
Cotisations diverses	
Fédération de la Bijouterie, 3.650 timbres 1920, à 0.25	912 50
Fédération de la Bijouterie, 567 timbres 1921, à 0.75	425 25

Union Départementale du Jura, 3.750 timbres 1920, à 0.35.	1.312 50
Union Départementale du Jura, 300 timbres 1921, à 0.45	225
Union Départementale de l'Ain, 100 timbres 1921, à 0.35	35
A. U. D. supplément 4 ^e semestre 1920	1.392 70
A. U. D. 3 ^e trimestre et acompte sur 4 ^e trimestre	1.234 85
A. U. D. solde pour 4 ^e semestre	697 50
Union Franco-Suisse pour 2 ^e semestre	5.255 70
Total des dépenses	31.513 35
Espèces en caisse par balance	82 70
Total égal aux recettes	31.596 05

Situation de l'avoir Syndical

Espèces en caisse	82 70
En dépôt à La Fraternelle au 31 décembre 1920	31.883 77
En dépôt à la Caisse d'Epargne au 31 décembre 1920	45.996 41
Actions du Jura Diamantaire	4.000
Obligations Maison du Peuple, St-Claude	3.000
Obligations Aurora Sociale, Oyonnax	500
Actions Verrerie Ouvrière, Albi	200
Obligations Maison du Peuple, Bourges	100
Evaluation du matériel de bureau	750
Obligation Magasin de gros à Paris	1.000
Actions Coopérative du Ravitaillement, St-Claude	2.000
Total général	Fr. 39.512 88

Rapport de la Commission de Contrôle

La Commission de contrôle, réunie les 4, 5 et 6 avril 1921 pour vérifier les comptes du trésorier, reconnaît leur exactitude.

Les membres de la Commission de contrôle proposent à l'assemblée générale de supprimer de l'avoir syndical les 4 actions de 500 francs de la Coopérative de Ravitaillement de St-Claude. Cette Société étant en voie de dissolution, et son passif étant plus fort que son actif, le syndicat ne peut avoir aucun espoir de rentrer dans une partie de ses fonds.

La Commission de contrôle propose également l'amortissement du matériel de bureau de 10 % par année.

La Commission a établi une liste des camarades en retard dans le paiement des cotisations. Vu la situation du métier, il ne sera pas donné connaissance à l'assemblée de cette liste, mais les camarades retardataires sont invités à se mettre en règle, ou à se justifier de leur situation, *s'ils veulent avoir droit aux secours de chômage ou de maladie*.

La Commission tient à faire ressortir le geste du camarade Prost, secrétaire-trésorier, abandonnant 500 francs sur son traitement au profit de la caisse syndicale.

La Commission invite l'Assemblée générale à adopter les comptes du trésorier.

Les Contrôleurs :
L. PERRIER, P. DESFOUGÈRES.

GESTION COOPÉRATIVE

Les contrôleurs du syndicat de St-Claude ont raison de demander la suppression de l'avoir syndical des 2.000 francs souscrits comme actions d'union sacrée à la Coopérative du Ravitaillement organisée pendant la guerre sous la suggestion intelligente du Sous-Préfet mais dont l'Administration fut confiée certainement à tort à un Comité qui comprenait beaucoup trop de représentants de la bourgeoisie.

Un bourgeois, c'est fait pour administrer en vue d'un profit personnel. Il n'est donc point surprenant que les gestions collectives et sans rapport individuel tournent mal quand elles lui sont confiées.

Faisons donc le sacrifice des 2.000 francs souscrits dans un but excellent, mais apprenons à administrer nous mêmes les œuvres que nous voulons faire vivre.

Statistique des Chômeurs**AMSTERDAM**

Du 20 au 26 mars 1921, chômeurs	8.210
Du 27 mars au 2 avril 1921,	— 8.328
Du 3 au 9 avril 1921,	— 8.330

ANVERS

Du 7 au 14 mars 1921, chômeurs	6.238
Du 15 au 22 mars 1921,	— 6.331
Du 23 au 30 mars 1921,	— 6.267
Du 1 ^{er} au 7 avril 1921,	— 6.535

LE BOORT

Le cours du boort est fixé actuellement à florins 11.35, soit 54 fr. 02 au taux du change du 22 avril 1921.

LES TARIFS

En application dans tous les centres français autres que Paris.

TARIF DE DÉBRUTAGE

60 % au-dessus du tarif de base. Pour les mauvaises marchandises (clivage et irrégulier), une augmentation minimum et supplémentaire de 10 % doit être payée.

TARIF DE POLISSAGE

Brut plein : 90 % au-dessus du tarif de base. — Brut scié : au-dessus du tarif de base : 60 % jusqu'à 30 pour 4 carats et 50 % à partir de 31 pour 4 carats et plus petits.

Augmentation minimum et supplémentaire de 10 % pour les bruts de mauvaise qualité.

Application obligatoire du carat métrique.

Prix du boort : 50 francs le carat.

Prix de la place : 2 francs par jour.

En cas d'infraction, le signaler au Syndicat.

Compte-rendu du 5^e Congrès de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires

Tenu à LONDRES du 23 au 27 Août 1920

Le premier jour dans le bâtiment de la "Iron and Steel Smelters' Union"

Les jours suivants à la "Memorial Hall"

SUITE

Que les amis d'Amsterdam se mettent un peu dans notre position. Supposez un moment que la chose ait été contraire et qu'un couple de vous autres se soit adressé à moi sans connaître leur comité et que j'y aie donné suite en publiant des plaintes ou des accusations contre vous autres. On ne trouverait pas des mots assez forts pour qualifier une telle action.

Il y a d'ailleurs un cas concret.

J'ai en ma possession une lettre de quelqu'un de l'Afrique du Sud, que Polak n'a pas voulu insérer. L'homme s'est alors adressé à moi et j'ai refusé de placer cet écrit parce que Polak n'estimait pas l'insertion désirable pour des raisons qui lui semblaient suffisantes.

Nous exigeons de la part de nos amis d'Amsterdam une semblable façon d'agir ainsi que nous la pratiquons. Elle doit être appliquée partout où cela est possible. Là où ce n'est pas possible, c'est exclu.

Dans notre intérêt à nous tous le Congrès doit porter un jugement ici, sans porter atteinte à aucun prestige.

Maintenant, en ce qui concerne le refus d'accepter de l'argent.

A un moment donné nous étions dans l'embarras et nous discutions les meilleurs moyens pour nous aider.

Frans Weber proposait de nous adresser à Amsterdam. Il y en avait qui protestaient. Généralement on était d'avis qu'il ne nous était pas possible de nous adresser à Amsterdam étant donné la situation existante.

J'étais dans ce temps en contact avec nos amis belges de Londres et par l'entremise de D. P. de Vries, ce dont je l'en remercie à cette occasion, ils nous envoyèrent de l'argent.

A Amsterdam aussi je parlais de cette affaire avec nos conseillers généraux Bosboom et Voorzanger, et je leur proposais de faire des collectes entre les camarades anversois

travaillant à Amsterdam de la même façon que cela se pratiquait à Londres.

Je n'ai pas eu un seul moment l'intention de méconnaître l'A. N. D. B. en cette occurrence. D'ailleurs le syndicat de Londres n'a jamais protesté contre la collecte d'argent faite par les Belges au profit de leur organisation et cela se conçoit.

Je demandais donc à ces deux personnes d'arranger cette affaire et leur réponse était qu'avant d'y procéder ils voulait d'abord en référer au comité d'Amsterdam. La conséquence en était qu'on nous avisa du point de vue qu'Amsterdam désirait occuper et qui ne permettait pas de collecter de l'argent à cette fin. Si l'A. D. B. avait besoin d'argent, il n'avait qu'à s'adresser à l'A. N. D. B. était la conclusion.

Notre Conseil général se refusait pertinemment et de plein droit, d'accepter ce point de vue. Nous nous trouvions vis-à-vis d'Amsterdam dans une position où on nous avait éliminé dans de très importantes choses.

Pour motiver ce point de vue, l'orateur a écrit dans les *Communications Syndicales* :

"Qu'on accepte de l'argent et du secours de la part d'un ami et d'un camarade sans la moindre honte. Car le cas se présentant on a le devoir d'en user de même envers eux."

"Nous recevions des sommes mêmes très importantes de nos membres travaillant en Angleterre.

"Mais il n'y a pas moyen d'en accepter de quelqu'un qui en temps de danger applique la tactique de « la chair est plus proche que la chemise » sans vous en prévenir, sans vous connaître, je le répète :

"Il serait humiliant d'accepter du secours devant une telle tactique.

"Si là-bas on ne sent pas cela, nous bien".

Brouwer a argumenté que pendant la guerre les sentiments nationaux ont eu le pas sur les sentiments internationaux. Nous répliquons : en ce qui concerne ces sentiments, il n'y a pas de différence chez nous entre période de guerre ou de paix. Nous voulons que quoi qu'il arrive les sentiments internationaux soient prépondérants.

Amsterdam avait pris sur soi de nous couper et c'était là pour nous une raison pour ne pas accepter leur argent.

Le refus de notre part d'accepter l'arbitrage a les mêmes raisons. Toute offre, venant de n'importe où fut refusé par nous parce que l'A. N. D. B. avait accepté des conditions qui nous ont valu beausoup de tort, sans nous connaître. On ne doit toutefois pas perdre de vue que nous n'avons jamais prétendu que ces mesures aient été provoquées par l'A. N. D. B.

Si donc Brouwer a prétendu qu'Amsterdam n'aurait pas pu aider Anvers parce qu'Amsterdam était seul en question, alors je réponds que ce motif n'est pas exact et qu'Amsterdam a été aidé au détriment d'Anvers.

Vous n'avez rien fait pour nous aider. Dans votre polémique avec la Chambre de Commerce de La Haye vous avez fait tout ce que vous avez pu pour ne pas la laisser délivrer des certificats d'origine, sans rien nous dire.

La Hollande s'est mêlée de choses qui ne la regardaient pas. Le *Weekblad* prévenait contre l'importation de diamants en Belgique via l'Allemagne. Et, en fait, il n'était pas nécessaire de prévenir, car des quantités de joailliers truquaient les certificats N. O. T. pour faire tailler leur brut à Anvers et pour l'exporter après en Hollande où ils obtenaient des certificats d'origine.

La remarque de Brouwer, qu'Amsterdam ne pouvait pas nous aider n'a pas de sens parce qu'aucun effort n'a été fait par vous.

Je veux encore en quelques mots démontrer que nous n'avons jamais exigé de la Hollande qu'elle se sacrifiait. On a au contraire fait le tout en dehors de nous, sans jamais conférer. Et cette tactique fut approuvée dans le *Weekblad*, en remarquant qu'en ce qui concernait la chose on n'avait rien à se reprocher.

Il ne s'agissait pas pour nous des Autrichiens d'Anvers. Nous n'avons jamais vu de leur part aucun acte d'altruisme. Mais il s'agissait bien de nos camarades de Belgique.

Le Congrès aura donc à se prononcer ces deux points :

1^o Une organisation affiliée peut-elle à l'avenir, entamer des pourparlers intéressant une autre organisation sans en référer à celle-ci ?

2^o Est-il permis de se mêler de différends entre membres d'une organisation, par-dessus la tête de son Comité ?

La réponse à ces deux questions est d'une importance vitale pour nous autres. Afin de maintenir la collaboration, il est nécessaire que le Congrès ne se sépare point avant qu'on ait détaillé quels sont les devoirs internationaux l'un envers l'autre.

Après que le Congrès aura envisagé ces points et les aura solutionnés, l'atmosphère sera assainie.

Nous avons tellement besoin l'un de l'autre à l'avenir, que le premier devoir doit être de pratiquer en tout la solidarité réciproque.

Alors seulement nous aurons atteint ce que nous désirons tous si ardemment : la création de l'unité et de la confiance réciproque en servant par là les intérêts de tous ceux qui sont affiliés à notre Internationale. (*Vifs applaudissements*).

QUATRIÈME JOURNÉE

MENDÈS (*Belgique*). — Les observations que j'aurai à présenter je les ferai en anglais parce que ce que j'ai à traiter intéressera particulièrement la délégation anglaise.

La Belgique tenait à ce que le Congrès se tienne à Londres parce qu'il est nécessaire que la bonne entente qui a eu à souffrir des circonstances de guerre se rétablisse. La manière dont le conflit Amsterdam-Anvers a été traité jusqu'ici aura pour conséquence que la bonne entente qui est nécessaire sera recouvrée et rien ne nous serait aussi agréable que de pouvoir en dire autant de l'organisation de Londres.

Il faut alors que je commence en rectifiant une expression dans la traduction anglaise, là où l'on parle des « moyens » que l'Union mettait en pratique, en anglais on en a fait « mean tricks » ce qui veut dire « cochonneries », et ce qui n'était nullement notre intention.

Beber a cependant employé une même expression envers nous. Nous n'y attachons pas grande importance, mais nous ne voyons pas pourquoi il est nécessaire d'employer de telles expressions.

En ce qui concerne maintenant la question des deux cents livres, voici : Les Belges travaillant en Angleterre étaient émigrés et c'était de leur devoir de retourner en Belgique afin d'aider à la restauration d'une des plus importantes industries de leur pays.

Ceci a pu se faire grâce à l'aide de Van Berckelaer, ce dont nous n'avons qu'à nous louer. Dans ce travail nous étions cependant contrecarrés par tous les moyens par l'*Union* de Londres. Les réfugiés avaient décidé de retourner et dès lors plus personne n'avait le droit d'y rien changer. Nous ne pouvions pas abandonner l'argent qui était en caisse afin de ne pas créer la possibilité de secourir, au moyen de cet argent, des gens qui ne désiraient pas se soumettre à la décision de retourner. C'était notre droit et c'est de ce point de vue là que notre affaire doit être envisagée.

Il y a eu des moments où l'*Union*, au lieu de nous aider, nous a contrecarré. Quand nous avons entamé la question de Brighton, parce que nous savions qui était Oppenheimer, ils ne nous ont aidé d'aucune manière. Nos efforts tendaient à ne pas fournir des ouvriers pour cette usine. Il faut qu'on comprenne que nous rencontrâmes beaucoup de difficultés parce que nous n'étions pas de force égale avec Oppenheimer. Il a de l'argent et pouvait donc se procurer ce qu'il voulait, même des ouvriers pour commencer son industrie et pour la maintenir. Malgré ce facteur, il nous a été donné de retenir une partie de ceux qui avaient l'intention d'aller y travailler. Tenant compte des circonstances sous lesquelles il fallait travailler, c'était extrêmement difficile d'atteindre ce que nous aurions bien voulu.

Un des moyens que nous pratiquions, était de rendre difficile le ravitaillement en force motrice électrique. Nous avons cependant réussi à ce que l'autorité communale de Brighton exigeait de M. Oppenheimer une caution de Liv. 10.000, avant qu'il n'obtint du courant. Le gouvernement toutefois se portant garant pour cette somme, cette manœuvre n'avait pas de succès.

D'un autre côté nous faisions des efforts pour que les ouvriers du bâtiment qui construisent l'usine fassent grève, et pendant que nous nous occupions de cette affaire l'*Union* de Londres cherchait contact avec Oppenheimer.

Toutes ces choses appartiennent au passé, et nous sommes ici pour faire nos affaires et pour rétablir nos liens organisateurs. Nous n'avons pas réussi dans nos projets et nous ne l'avons même pas attendu, mais ce que nous avons fait était dans l'intérêt de tous nos camarades, c'est-à-dire de prévenir un très grand danger pour notre industrie.

Londres était au dernier mieux avec M. Oppenheimer. Nous aurions pu l'être tout aussi bien, mais nous estimions que c'était dans l'intérêt de notre industrie de ne pas aider à l'extension des artisans.

Chacun est libre d'agir à sa guise, mais aussitôt qu'on s'est affilié à une organisation la liberté individuelle cesse et il faut se soumettre à l'intérêt général. (*Appl.*)

BOUT (*Syndicat chrétien*). — Monsieur le Président. Au nom de mes co-délégués, je dois m'opposer aux paroles de Van Berckelaer qui, dans sa réponse à Parsser, a dit qu'en ce qui concerne Amsterdam il ne tient compte que de l'A. N. D. B. Cela est bien exact en général, mais il ajoutait quelque chose qui est de nature à irriter les petites organisations. Je proteste également qu'on traite l'organisation chrétienne sur le même pied qu'une organisation de supplanteurs. Nous ne sommes pas des supplanteurs et nous ne le deviendrons jamais. (*Très exact chez les ams-telldamois*).

Van Berckelaer n'aurait pas dû dire cela et il n'a pas le droit de traiter d'inférieures les petites organisations. Si ses principes ne lui permettent pas d'avoir un autre point de vue, c'est son affaire, mais nous nous réservons le droit de nous opposer.

Notre organisation existe depuis vingt-cinq années et jamais nous n'avons rien fait qui puisse nous blâmer dans les yeux de nos camarades.

Nous n'attendons rien du socialisme, ni l'anarchisme non plus n'a pas notre appui. Nous sommes dans l'*Alliance Universelle* simplement pour défendre nos intérêts et c'est pourquoi ces sortes d'observations ne doivent pas être faites. D'autres hommes ont également leur conviction et Van Berckelaer a exigé pour lui que cette conviction ne soit pas attaquée par personne. C'est son droit, bien que je doive dire que sa conviction n'est pas la mienne. Que personne n'oublie ce point de vue.

(A suivre).

LE PEUPLE

QUOTIDIEN DU SYNDICALISME

(Organe officiel de la C. G. T.)

67, Quai de Valmy, PARIS (X)

Le numéro : 15 centimes

TARIF DES ABONNEMENTS :

	1 an	6 mois	3 mois
Paris et Seine-et-Oise ...	44 fr.	23 fr.	12 fr.
Départements et Colonies	46 "	24 "	12 50
Etranger	62 "	32 "	17 "

On peut s'abonner pour un mois. — France et Colonies : 4 fr. 25.

Les abonnements sont reçus dans tous les Bureaux de Poste, au compte du chèque postal n° 243-29.



LE GÉRANT,
Arthur DANREZ.

Imprimerie de la Maison du Peuple — Saint-Claude.